



CONTRAT DE RÉSERVATION

SARL Nordie' Espace,
1 lieu-dit Pierrouy, 17150 Boisredon

Références des différentes prestations proposées en traîneaux à chiens :

- Réf 01 : Portage assis — Promenade 10 min (groupes de 10 et + seulement) @ LPSM.....35€/pers
- Réf 02 : Portage assis — Promenade 20 min @ La Pierre Saint-Martin.....50€/pers
- Réf 03 : Portage assis — Promenade 30 min @ La Pierre Saint-Martin.....80€/pers
- Réf 04 : Portage assis — Promenade 1 heure @ La Pierre Saint-Martin.....150€/pers
- Réf 05 : Portage debout — Promenade 20 min @ La Pierre Saint-Martin.....75€/pers
- Réf 06 : Portage debout — Promenade 30 min @ La Pierre Saint-Martin.....130€/pers
- Réf 07 : Portage debout — Promenade 1 heure @ La Pierre Saint-Martin.....180€/pers
- Réf 08 : Le 12-14 — Promenade et repas @ La Pierre Saint-Martin.....195€/pers
- Réf 09 : Soirée Trappeur —promenade et repas (à partir de 17h) @ LPSM.....195€/pers
- Réf 10 : Portage assis — Promenade 25 min @ Gourette..... 60€/pers

Gratuit pour les enfants de moins de 1 an , demi-tarif pour les enfants de moins de 5 ans
Demi-tarif pour les enfants de moins de 10 ans pour la prestation 12-14



BON DE RÉSERVATION

Référence de la prestation :

Contrat familial ou individuel

Nom et prénom :

Contrat bon cadeau *

* Le chèque sera encaissé dès sa réception.

Enfants -1 an :

gratuit x = gratuit

Enfants -5 ans :

..... (demi tarif) X =

Adultes :

..... X =

(précisez l'âge des -15 ans

TOTAL =

Date de la prestation : ... / ... / ... - à déterminer ultérieurement

Fait à le ... / ... / ...

Signature précédée
de "bon pour accord"

Adresse mail :

Téléphone :

La SARL Nordie' Espace se réserve tout droit d'annulation en cas d'intempérie ou d'incidents relatifs aux chiens. À ce titre, tous les règlements de réservation effectués seront intégralement remboursés par retour de chèque ou par destruction par nos soins. Adressez votre contrat avec le règlement.

En cas de non-présence aux dates et heures fixées sur le contrat de réservation et sans avertissement préalable du client, la SARL Nordie' Espace gardera un tiers de la somme versée pour dédommagement.